

Les marchés publics fractionnés : marchés à bons de commande, accords-cadres à marchés subséquences et marchés à tranches conditionnelles

Sous domaines C1 - Marchés publics

Programme



Les marchés à bons de commande, les accords-cadres à marchés subséquents, les marchés à tranches conditionnelles :

- Définitions
- La durée des marchés
- Les cas lors desquels les utiliser
- Les avantages et les limites de ces formes de marché
- L'évaluation des besoins
- La procédure de passation
- Le contenu
- Exécution du marché



14 heures - 2,5 jours

8h00 - 12h00 / 13h00 - 15h00



8 à 12 participants



En présentiel



Public

Responsables et gestionnaires des marchés publics



Pré-requis

Connaître les règles de base du Code Polynésien des Marchés Publics



Objectifs

- Le cadre réglementaire applicable aux marchés fractionnés
- Pourquoi avoir recours à un marché fractionné ?
- Les spécificités des marchés à bons de commande, des accords-cadres à marchés subséquents et des marchés à tranches conditionnelles
- Comment choisir entre un accord-cadre et un marché à bons de commande ?
- Evaluation des seuils de procédures de passation dans le cadre d'un marché fractionné
- Etapes de passation des marchés fractionnés
- Principales clauses à insérer dans des marchés fractionnés
- Rédiger un marché fractionné

En cas de besoin particuliers (situation de handicap, mobilité,...) ou de désistement, merci d'en informer la cellule formation de la DGRH dans les meilleurs délais et au plus tard 5 jours avant la formation.

CONTACT

formation@dgrh.gov.pf